



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi du coparrainage de l'ONUSIDA par l'OIT

1. A la suite de la signature d'un accord-cadre de coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) en juin 2000, l'OIT est devenue officiellement le huitième coparrain de l'ONUSIDA le 25 octobre 2001, lorsque le Directeur général a signé le mémorandum d'accord avec l'ONUSIDA. En tant que coparrain, l'OIT donne à l'ONUSIDA un accès direct au monde du travail où il faut mettre rapidement en place des programmes de prévention du VIH/SIDA ainsi que des activités de soins et d'appui destinés aux malades et aux personnes touchées par l'épidémie.
2. Dans l'optique du coparrainage, un Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a été mis en place dans le cadre du Secteur de la protection sociale en novembre 2000. Cette démarche fait suite à la résolution concernant le VIH/SIDA et le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2000, qui souligne que le VIH/SIDA a de lourdes répercussions sur les travailleurs et leurs familles, les entreprises et les employeurs ainsi que les économies nationales, et demande un renforcement des mesures prises par l'OIT.
3. L'OIT a également mis au point un Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail qui a été adopté par le Conseil d'administration à sa 281^e session (juin 2001). Ce recueil a été lancé à New York lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA qui s'est tenue du 25 au 27 juin 2001. Le recueil reconnaît que le VIH/SIDA est un problème qui concerne le lieu de travail et il fournit des directives pratiques pour lutter contre la discrimination, encourager la prévention et atténuer l'impact de l'épidémie sur les travailleurs et leurs familles par des soins et un appui. Le Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA de l'OIT qui contribue aux efforts mondiaux de lutte contre ce fléau a bénéficié d'un soutien et d'un engagement politiques considérables dans le monde entier. Pour répondre aux demandes locales, il a été traduit dans plus d'une vingtaine de langues qui couvrent toutes les régions du monde.
4. La Déclaration d'engagement adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement et leurs représentants lors de l'Assemblée extraordinaire des Nations Unies sur le VIH/SIDA demande que des mesures soient prises pour assurer la protection «sur le lieu de travail, des droits et de la dignité des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ... en consultation avec les représentants des employeurs et des travailleurs, en tenant compte des directives internationales relatives au VIH/SIDA sur le lieu de travail» (paragr. 69). Le

Recueil de l'OIT est généralement considéré comme un instrument important pour faire face à cet engagement.

5. Le Conseil économique et social a adopté à sa session de juin 2001 une résolution (2001/23) engageant tous les organismes et organes des Nations Unies, en particulier les coparrains, à donner la priorité à l'application intégrale de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA. Dans le contexte d'une approche de promotion et d'action dans les Etats Membres, l'application du Recueil de directives pratiques donnerait effet à cette résolution et garantirait que l'OIT remplit sa principale obligation comme coparrain de l'ONUSIDA en menant une action de sensibilisation et en encourageant la prévention, les soins et l'appui sur le lieu de travail grâce à sa force historique liée au tripartisme. Dans le cadre du programme sur le VIH/SIDA, l'OIT fournira des ressources et un appui techniques à ses mandants tripartites dans toutes les régions de manière à garantir qu'ils contribuent aux plans d'action nationaux et aux politiques et programmes menés sur le lieu de travail pour lutter contre le VIH/SIDA et qu'ils en bénéficient.
6. Enfin, comme coparrain, l'OIT contribue maintenant directement avec l'ONUSIDA à la mise au point de politiques et à l'établissement de priorités de programmation par le biais du comité des organisations coparrainantes qui se réunit régulièrement au niveau technique et à celui des chefs de secrétariat. L'OIT préside actuellement le groupe consultatif interinstitutions sur le VIH/SIDA des Nations Unies et joue à cet égard un rôle de pointe dans la préparation à l'échelle du système des Nations Unies de directives en matière de politique de personnel concernant le VIH/SIDA sur la base du Recueil de directives pratiques. Dans le cadre de l'ONUSIDA, l'OIT garantira que les questions de programmes et de politiques sur le lieu de travail occupent une place importante dans le rapport global qui est préparé sous l'égide de l'ONUSIDA pour la XIV^e Conférence internationale sur le SIDA qui doit se tenir à Barcelone du 7 au 12 juillet 2002, et elle participera à cette manifestation.

Présenté pour information

Genève, le 23 janvier 2002.